

DOSSIER DE PRESSE

Appel à projets pour la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers

Namur, le 16 juillet 2020



Contact presse

Charlotte MOUGET - Echevine de la Transition écologique de la Ville de Namur
081 24 69 12

Objectif

L'appel à projets pour la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers s'inscrit dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de Namur, tout en contribuant à la mise en œuvre de la stratégie alimentaire de la Ville. L'objectif est de renforcer la résilience alimentaire des Namuroises et Namurois, d'accroître le couvert végétal et de favoriser la biodiversité sauvage et cultivée. La Ville souhaite par la même occasion inciter ses habitants à se réapproprier leur alimentation tout en se reliant à la nature et en se réappropriant des savoir-faire délaissés.

Les arbres fruitiers « basse tige » proposés dans le cadre de cette opération conviennent particulièrement bien à la plantation dans un jardin vu leur faible encombrement et leur mise à fruit rapide. Les arbres et arbustes sont, pour la plupart, d'anciennes variétés. Créer une multitude de parcelles arborées contribue à l'amélioration du maillage écologique et vise par la même occasion à conserver le patrimoine génétique de ces variétés oubliées.

Variétés proposées

➤ Un **assortiment** de pommiers basse tige :

Variétés proposées	Vigueur	Floraison	Période de Récolte	Utilisation
Reine des reinettes	Moyenne	Moyenne saison	Fin septembre	Table
Président Roulin	Moyenne	Précoce	Fin septembre	Cuisine
Radoux	Moyenne	Moyenne saison	Fin septembre	Cuisine
Gueule de Mouton	Forte	Moyenne saison	Octobre	Cuisine
Bellefleur double	Forte	Mi-tardive	Début octobre	Table-Cuisine



➤ Un **assortiment** multi-fruits basse tige :

Variétés proposées	Vigueur	Floraison	Période de récolte	Utilisation
Prunier Wignou rouge	Moyenne à forte	Moyenne saison	Fin septembre	Table, compote, tarte
Prune de Prince	Faible à modérée	Très précoce	Fin septembre	Compote, confiture, séchage
Cerisier Helshoven	Faible	Précoce	Début juillet	Table
Cerisier Bigareau Ghysens	Moyenne	Moyenne saison	Mi-juillet	Table
Poirier Williams Bon Chrétien	Modérée à moyenne	Avril	Fin Août	Table



➤ Un **assortiment** de petits fruitiers :

Variétés proposées	Période de récolte	Utilisation
Cassis	De fin juin à début septembre	Table, cuisine
Groseillier rouge	De mi-juin à mi-août	Table, confiture
Groseillier blanc	De mi-juin à mi-août	Table, confiture
Groseillier à Maquereaux	De mi-juin à mi-août	Pâtisserie
Casseille	Fin juillet	Confiture, tartes, sorbets



Jusqu'à cinq assortiments d'arbres et arbustes pourront être octroyés par projet retenu.

Un vade-mecum mis à la disposition des candidats expose, de façon simple, les quelques grands principes pour réussir la plantation et l'aménagement d'un verger.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'opération sont :

- Toute personne (physique ou morale) **possédant ou ayant accès à une propriété** sur le territoire de la commune, qu'elle soit ou non domiciliée à Namur et pour autant, bien entendu, que les plants soient bien installés sur le territoire de la Ville de Namur.
- Chaque demandeur ne peut déposer qu'une seule demande.

Instructions pour les candidats

Pour qu'une demande soit recevable, le demandeur est prié de remplir soigneusement les documents suivants et de les faire parvenir à l'Administration communale (voir adresse courriel ci-dessous) au plus tard le 31 août 2020:

- Formulaire de demande dûment et entièrement rempli (obligatoire) ;
- L'accord de principe écrit du propriétaire du terrain : si le bénéficiaire n'est pas le propriétaire, ce dernier doit confirmer par écrit son accord que les arbres demandés par le bénéficiaire soient plantés sur son terrain ;
- Convention de plantation (obligatoire) : légalement, l'Administration communale est tenue de s'assurer que les sommes engagées sont utilisées conformément à leur objectif. C'est pourquoi, une convention de plantation doit être signée avec la Ville de Namur ;
- Accord de diffusion des données personnelles (obligatoire) : l'Administration communale doit recevoir l'autorisation d'effectuer le traitement des données personnelles (si le projet est retenu, l'adresse du terrain planté et une photo de la plantation pourront figurer sur un outil cartographique public).

Adresse d'envoi des documents : espacesverts@ville.namur.be.

Pour toute information : 0800/935.62 (appel gratuit).

Sélection des projets

Les demandes recevables seront validées sur base de certains critères, notamment :

- Porter sur maximum 5 assortiments ;
- Inclure une dimension participative (comité de quartier, ...) ;
- Disposer de connaissances, du savoir-faire ou d'une aide pour planter, tailler, entretenir les arbres et assurer la cueillette ;
- Prévoir des aménagements favorisant l'accueil de la biodiversité (nichoir, refuge à insectes, etc) ;
- Intégrer les fruitiers à d'autres plantations éventuelles sur le terrain (cfr. principes de permaculture) ;
- Valoriser les fruits dans un projet d'alimentation locale.

La demande ne peut pas déjà bénéficier d'un autre financement de la Ville ou de la Région wallonne.

La Ville se réserve le droit d'accepter les demandes dans les limites des quantités d'arbres disponibles.

La sélection des projets se fait par l'Administration en concertation avec un Groupe de Travail du PCDN.

Appel à projets PCDN

Distribution et plantation de fruitiers

Envie de planter un verger dans votre jardin ?

Dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature, la Ville de Namur vous offre la possibilité de recevoir un assortiment d'arbres fruitiers, dans les limites des disponibilités. Les variétés proposées conviennent particulièrement bien à la plantation dans un jardin vu leur faible encombrement, leur mise à fruit rapide et leur origine locale.

Qui peut participer à cette action ?

Les citoyens, les associations, les écoles, les coopératives et les entreprises peuvent rentrer un dossier de candidature.

Comment participer ?

Un dossier de candidature doit être introduit pour le lundi 31 août 2020 au plus tard.

Plus d'informations : règlement, convention et vade-mecum sont disponibles sur simple demande à l'adresse espace.verts@ville.namur.be ou au numéro gratuit : 0800/935.62.



NAMUR
CAPITALE

Une initiative de l'Échevine de la Transition écologique